

Demande de

☐ **carte nationale d'identité**

☐ **passport**

Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

► **État civil de la personne majeure ou mineure émancipée** Femme ☐ Homme ☐

Nom (C'est le nom qui figure sur votre acte de naissance ou sur votre livret de famille.)

Nom d'usage (Facultatif)

Précisez s'il s'agit du nom de votre : – père ☐ – mère ☐ – époux ☐ – épouse ☐

Souhaitez-vous faire apparaître un mot devant le nom d'usage ? Oui ☐ Non ☐ Si oui, lequel : époux(se) ☐ veuf(ve) ☐

Prénom(s)

Taille m Né(e) le J M An À

N° département de naissance Pays de naissance

Adresse

Code postal Commune

Tél. portable⁽¹⁾ Pour le passeport : couleur des yeux

PÈRE ☐ **MÈRE** ☐
Nom⁽²⁾

Prénom(s)

Né(e) le J M An À
Nationalité

PÈRE ☐ **MÈRE** ☐
Nom⁽²⁾

Prénom(s)

Né(e) le J M An À
Nationalité

Vous êtes français(e) parce que :

- vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France ☐
- vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né dans un ancien département ou territoire français .. ☐
- vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est français ☐
- vous n'êtes pas né(e) en France et l'un au moins de vos parents est français ☐

- l'un de vos parents est devenu français avant votre majorité ☐
- vous êtes de nationalité française par mariage ☐
- vous êtes né(e) en France et vos parents ne sont pas français ☐
- vous êtes naturalisé(e) français(e) ☐
- vous avez été réintégré(e) dans la nationalité française ☐
- vous êtes français(e) par déclaration (autrement que par mariage) ☐
- autre motif ☐

Je certifie l'exactitude de ces déclarations.

Date

Signature du demandeur ou du tuteur

J M An

Uniquement dans le cas d'une demande de CNI :

Si le demandeur est un majeur en tutelle, le tuteur :
(cocher l'une des 2 cases) :

- ☐ est informé de la demande et a joint une attestation
- ☐ est signataire du présent formulaire.

(1) Donnée facultative. À compléter si vous souhaitez recevoir des informations concernant votre titre.

(2) C'est le nom qui figure sur son acte de naissance.

Rappel : Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

SIGNATURE
sans toucher le cadre



PHOTOGRAPHIE

La photo
est découpée
et collée
en mairie



dates

dépôt : _____

R.C. : _____

R.C. : _____

valid. : _____

réception

CNI : _____

Pass. : _____

remise : _____

INSTRUCTIONS pour le dépôt de dossier

Si ce n'est déjà fait, prenez rendez-vous à Perrignier <http://rdv.perrignier.fr> ou dans toute autre mairie équipée du dispositif TES. Apportez ce document (format à 100%), si vous n'avez pas d'imprimante, nous l'envoyer par mail : cni@perrignier.fr

Munissez-vous également des pièces suivantes :

- = Une photo d'identité de moins de 6 mois (important !), dans un état impeccable et respectant les règles de prise de vue. *
- = Votre Carte Nationale d'Identité et/ou votre Passeport à remplacer.
- = Si votre titre précédent est perdu, complétez une déclaration de perte. *
- = Si votre titre précédent est volé, apportez la déclaration de vol qui vous a été remise par la gendarmerie ou la police.
- = Pour une CNI perdue ou volée, vous devez fournir un Timbre Fiscal à 25 € * (le renouvellement est gratuit).
- = La demande de Passeport est payante : Timbre Fiscal à 86 €. *
- = Un justificatif de domicile * de moins de 1 an à l'adresse : .

Adulte hébergé : attestation écrite de l'hébergeant * + son justificatif de domicile + copie de sa CNI.

Pour les demandes urgentes, les naturalisations, les cas particuliers, etc... appelez-nous au 04 50 72 40 24.

Soyez à l'heure au rendez-vous, tout dossier incomplet pourra ralentir le traitement ou être rejeté.

* Documents à télécharger et compléments d'information sur notre site <http://cni.perrignier.fr>

Tout passeport ou carte nationale d'identité NON RETIRÉ(E) par son TITULAIRE dans un délai
de TROIS MOIS suivant sa mise à disposition SERA DÉTRUIT(E).

Traitement des données à caractère personnel & conservation des empreintes digitales :

Fondement juridique et exercice de votre droit d'accès : <http://cni.perrignier.fr>

En application des dispositions de l'article 4-3 du décret n° 55-1397 du 22 octobre 1955 instituant la carte nationale d'identité, pour toute demande de carte nationale d'identité, le demandeur peut refuser que l'image numérisée de ses empreintes digitales soit conservée dans le traitement autorisé par le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 au-delà d'un délai de 90 jours à compter de la date de délivrance (ou de refus de délivrance) de la carte. Dans le cas où le demandeur fait usage de cette possibilité, il complète et signe le formulaire dédié qui lui est remis lors du dépôt de sa demande de carte nationale d'identité. Ce formulaire, une fois complété et signé, est joint au dossier de demande.

A l'expiration de ce délai de 90 jours, l'image numérisée des empreintes digitales du demandeur est supprimée du traitement. Une copie sur papier de cette image est conservée de manière sécurisée par les agents de l'Agence nationale des titres sécurisés. Cette copie ne peut être utilisée qu'en vue de la détection des tentatives d'obtention ou d'utilisation frauduleuses d'un titre d'identité. Sa durée de conservation est de quinze ans.